

INVITATION PRESSE

11 octobre 2024

Signature de la convention de coopération en matière de biologie médicale entre les Centres hospitaliers de Châteaudun et de Chartres

Depuis 2018, les Centres hospitaliers de Châteaudun et de Chartres étaient liés par une Convention de coopération pour la réalisation des analyses de biologie médicale, plaçant en la matière le Centre hospitalier de Châteaudun sous la responsabilité du Centre hospitalier de Chartres, dans le cadre d'un laboratoire multi-sites, le Centre hospitalier de Châteaudun étant, de fait, un site secondaire du laboratoire de biologie médicale du Centre hospitalier de Chartres.

Cette convention ayant connu plusieurs évolutions, il était devenu important de formaliser les relations dans un nouveau cadre. Fruit de nombreux échanges entre les Directions et les professionnels de santé des deux établissements, une nouvelle Convention a été rédigée : elle fera donc l'objet d'une signature officielle le **lundi 14 octobre 2024 à 10h00, au Centre hospitalier de Châteaudun**.

L'objectif principal de cette nouvelle Convention est de répondre aux besoins de la population dunoise, en consolidant l'offre de biologie médicale de proximité, tout en profitant de l'expertise et de la compétence du laboratoire chartrain. Très concrètement, cette Convention consacre :

- le maintien d'un site secondaire de biologie sur le Centre hospitalier de Châteaudun ;
- l'assurance d'une continuité des analyses biologiques 24h/24, 7J/7 ;
- le maintien d'une astreinte médicale de biologie permettant une aide à l'interprétation des résultats à la demande du prescripteur ;
- la formation des personnels médicaux et paramédicaux du Centre hospitalier de Châteaudun et assurer une certaine polyvalence ;
- la réalisation d'examen prescrits par les médecins du Centre hospitalier de Châteaudun ;
- la coordination d'une accréditation unique, conforme aux normes de qualité et de sécurité en vigueur.

L'ARS Centre-Val de Loire salue le travail fourni par l'ensemble des acteurs concernés pour parvenir à la définition de ces nouvelles relations.

Pour Clara de BORT, Directrice générale, « les nombreux échanges des dernières semaines pour aboutir à la convention signée ce 14 octobre, permettent d'organiser efficacement l'offre de biologie médicale sur le secteur de Châteaudun, tout en bénéficiant des compétences reconnues et disponibles présentes au Centre hospitalier de Chartres. Il s'agit d'une Convention équilibrée, entre le maintien d'une activité de biologie sur place, et la garantie d'analyses de qualité. C'est une réponse concrète aux besoins de la population, et cela est à mettre au crédit de tous les acteurs qui ont œuvré dans cet objectif. Je salue particulièrement l'action menée par M. le Député Philippe VIGIER, qui a permis de rassembler les bonnes volontés pour parvenir à une Convention gagnante-gagnante pour tous ».

Contacts presse :

Christophe LUGNOT-ALBRECHT - Directeur de cabinet. Tél. : 07 62 90 90 52